

**Ville de Villefranche/Saône
(Rhône)**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 FEVRIER 2008

Présents : M. PIGNARD, M. BURNICHON, M. PERRUT, Mme DUBURE, Mme TOINON, M. LIEVRE, Mme CHAMBEFORT, M. CLAUSEL, Mme JACQUEMET, Mme JACQ-MAURENS, M. DUCRAY (à partir de la question n° 3), M. PICARD (adjoint(es), M. BOUCHE, M. CORSANT, Mme DUMONT, M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, Mme MERMET (à partir de la question n° 4), Mme MORAT, Mme LAURENT, Mme DUBOIS, M. LIVET, M. JEAN, Mme FEDRY, Mme LUTZ, M. CHARRIN, M. LAUMAIN, M. MINOT, Mme LORIN, Mme DUTREIVE, M. DURIEU, M. RONZIERE, M. LEBAIL, Mme CORDIER-BACHELET, M. GUENICHON (à partir de la question n° 3), Mme BENLIAN, M. BARRY (conseillers municipaux).
Mme AUTIN représentant le Trésorier municipal.

Absents : M. DUCRAY (jusqu'à la question n° 2), Mme MERMET (jusqu'à la question n° 3), Mme ALLIX (pouvoir à M. PIGNARD), M. GEAY (pouvoir à Mme DUTREIVE), M. GUENICHON (jusqu'à la question n° 2).

Secrétaire de séance : Mme CHAMBEFORT

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2008

le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 janvier 2008 est adopté à l'unanimité.

2 – DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de dénommer la voie comprise entre la rue des Jardiniers et le boulevard Louis Blanc, le long de l'Atelier : Passage des Teinturiers.

La voie reliant la rue de la Quarantaine à la rue Ampère sera dénommée plus tard.

3 – RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER TROUSSIER – PROTOCOLE D'ACCORD.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'approuver le programme d'actions définies au « protocole d'accord » estimé globalement à 18 115 689 euros TTC (16 624 654 euros HT) ;
- décide la mise en place des financements nécessaires à la réalisation de ce programme ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir entre l'Etat, la Région Rhône Alpes, la CAVIL, la Ville de Villefranche, la société Habitat BVS, et la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que tous actes et conventions relatifs à la mise en œuvre des travaux.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LEBAIL relève que dans les recettes est mentionnée une subvention escomptée de l'ANRU, le terme « escompté » l'inquiète car on sait que le gouvernement actuel ne suit pas toujours ses promesses. Son groupe approuve les deux objectifs posés par ce rapport :

1) désenclaver le quartier,
2) rénover le patrimoine,
mais il émet néanmoins 3 réserves :

- 1) cette opération ne suffit pas à cacher le retard pris dans l'aménagement des quartiers populaires comme par exemple le secteur Condorcet ;
- 2) les gens de la barre qui doit être détruite sont inquiets car ils seront reclassés mais dans quelles conditions et à quel coût de loyer ;
- 3) dans le cadre de la politique nationale d'intervention, on détruit souvent plus qu'on ne reconstruit alors qu'il faut construire avant et si possible construire plus qu'on ne détruit car la ville a grand besoin de logements sociaux.

M. LE MAIRE rappelle que notre commune possède actuellement plus de 40 % de logements sociaux et que ces critiques ne sont pas à adresser à la ville de Villefranche mais aux communes de la périphérie.

M. PERRUT estime que l'ambiance pour ce débat aurait pu être plus apaisée dans la mesure de la très forte implication des élus dans ce dossier. Les derniers crédits d'Etat accordés pour ce projet l'ont été avec l'assurance de la ministre Christine BOUTIN. Il annonce d'ores et déjà qu'il y aura sans doute des surcoûts par rapport au projet initial. Au niveau national, il rappelle qu'il n'y a jamais eu autant de logements créés, et en ce qui concerne le relogement des habitants, il précise que les sociétés d'HLM se concertent avec les habitants, qu'ils sont associés à la réalisation des programmes, une réunion toute récente d'ailleurs a eu lieu sur le terrain.

4 – BUDGET PRIMITIF 2008 (BUDGET PRINCIPAL)

Le Conseil municipal, après délibération par 35 voix pour, 3 voix contre (M. LEBAIL, Mme CORDIER-BACHELET, Mme BENLIAN) et 1 abstention (M. BARRY),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées, le projet de Budget Primitif 2008 s'équilibrant en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 38 583 073 €
- Investissement : 10 857 966 €

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE MAIRE remercie l'ensemble des adjoints et des services qui ont participé à la confection de ce budget et il rappelle que la vie d'une ville, c'est aussi des chiffres. Il rappelle les choix faits pour ce budget, c'est à dire en investissement, les seuls travaux prévus pendant le mandat. L'équipe suivante choisira des investissements supplémentaires si elle le souhaite au mois de juin. Dans le budget présenté, il manque environ 4 500 000 d'euros de recettes dont un excédent de 3,500 000, un contrat quinquennal avec le Conseil Général qui pourrait permettre d'apporter une aide annuelle d'environ 900 000 euros. Ne sont pas comprises non plus, un certain nombre de recettes complémentaires : recettes fiscales, dotations supplémentaires de l'Etat, etc...

Dans ce budget, sont compris des crédits d'acquisitions foncières d'environ 850 000 € prévus notamment pour deux opportunités à ne pas laisser passer : d'abord la clinique esthétique rue des Jardiniers dont le bâtiment se situe entre l'école Manon Roland et la Maison des Associations, et les locaux de l'association franco-turque impasse Revin, l'achat du bâtiment permettant d'agrandir le Lien qui accueille les Restos du Cœur, le Secours Catholique, le Secours Populaire, etc.. Il précise également que sont incluses des dépenses imprévues qui permettront de régler les dépenses du nouveau livre sur Villefranche dont la sortie est toute prête et qui n'attend plus que la préface du nouveau maire.

En conclusion, au mois de juin, le nouveau maire pourra voter un nouveau budget avec 4 500 000 euros de recettes n'étant pas compris d'éventuels emprunts.

Mme BENLIAN constate qu'effectivement le prochain maire disposera de ressources mais elle constate également que la politique de la ville est identique à celle du gouvernement, c'est-à-dire anti-sociale. On construit beaucoup de logements de standing que ne peuvent occuper les familles à faibles revenus. On rencontre de très importantes difficultés de stationnement et de circulation avec notamment des problèmes de stationnement autour de la gare puisque les caladois sont contraints d'aller chercher un emploi à Lyon. En ce qui concerne les nouvelles zones économiques, ce sont surtout des transferts d'emplois et non pas des créations, nos écoles possèdent des classes surchargées et sont accueillies dans des locaux où les travaux se font attendre. On indique que la délinquance a baissé, mais dans les quartiers il y a toujours beaucoup d'incivilités par manque d'encadrement et d'occupation. Elle est d'accord avec le maire qui estime que pour la ville, il faut un maire « généraliste ». son groupe ne votera pas ce budget.

M. LE MAIRE indique avoir lu dans la presse qu'il fallait faire éclater le couvercle qui était posé sur la ville. Cette phrase l'étonne car il ne savait pas qu'il existait un tel couvercle.

M. RONZIERE remercie M. le Maire pour avoir prévu un budget a minima faisant observer que d'autres élus n'auraient peut-être pas choisi la même option. Ce budget est d'une grande honnêteté car y figurent les dépenses incompressibles avec les recettes équivalentes. La prochaine équipe fera donc ses propres choix. Son groupe votera ce budget car la situation est particulièrement saine.

M. PERRUT rappelle que ce budget est dans le respect du plan de mandat établi. Il est maîtrisé notamment ses dépenses de fonctionnement. Il est satisfait d'observer que certains qui n'étaient pas dans le même état d'esprit auparavant, se retrouvent autour de ce budget. Il déclare que pour l'avenir, l'épargne nette va sans doute baisser et qu'il est donc heureux que nous ayons des réserves. Il fait observer que les dotations de l'Etat restent à un niveau très important et que ce n'est pas sa vocation de toujours accompagner les collectivités territoriales dans leurs dépenses futures et nouvelles. Il faut noter le maintien des taux d'imposition mais aussi la baisse de la taxe professionnelle qui sera d'environ 10 % pour les contribuables de Villefranche. Il reste des équipements importants à réaliser comme dans l'impasse Revin ou un équipement petite enfance en centre ville. A titre personnel, il remercie Jean Jacques PIGNARD pour la bonne gestion de cette ville.

Mme CORDIER observe que ce budget de fin de mandat n'est pas représentatif et qu'il permettra à la nouvelle équipe de lancer son programme. Elle rappelle le refus opposé par son groupe à la politique menée pendant 6 ans, même si parfois, elle a pu approuver certains projets.

M. CHARRIN précise, au nom des élus qui ont toujours soutenu le maire, qu'ils voteront ce budget et qu'ils ne peuvent que louer la gestion rigoureuse des deniers publics. Il remercie une nouvelle fois M. le Maire car la ville est devenue plus belle qu'il y a 19 ans et les finances plus saines.

5 – TAUX D'IMPOSITION 2008

Le Conseil municipal, après délibération par 35 voix pour, 3 voix contre (M. LEBAI, Mme CORDIER, Mme BENLIAN) et 1 abstention (M. BARRY)

- décide de maintenir les taux d'imposition 2007 en 2008 et donc de les fixer à :

Taxe d'Habitation	16,72 %
Taxe Foncier Bâti	19,03 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,84 %

6 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS D'OCTROI.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 4 abstentions (M. LEBAIL, Mme CORDIER, Mme BENLIAN, M. BARRY),

- décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2008 telles qu'elles sont mentionnées ci-dessous :

Bénéficiaires	Pour mémoire Budget Précédent BP + DM	Propositions 2008
SECTEUR ADMINISTRATION GENERALE	56 000	40 000
Amicale des Employés Territoriaux de Villefranche et du District	56 000	40 000
SECTEURS C.C.A.S. ET SOLIDARITE	400 000	400 000
Centre Communal d'Action Sociale	400 000	400 000
SECTEUR SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	207 526	214 004
Association Notre Dame de Mongré	50 244	47 180
O.G.E.C	142 782	152 324
Association Courte Echelle participation CLSH	14 500	14 500
SECTEUR CULTUREL	474 175	487 475
Association des Concerts de l'Auditorium	66 975	66 975
Association des Concerts de l'Auditorium – Concerts du kiosque	/	6 000
Centre Culturel de Villefranche	362 200	369 400
Centre Culturel de Villefranche - Personnels techniques	5 000	5 100
ZEBULON – Subvention pour accueil des répétitions de groupes	2 000	2 000
ZEBULON – Subvention pour « Fiesta Reggae Sun »	38 000	38 000
SECTEUR DES SPORTS	782 350	674 900
Cercle Sportif Villefranche	152 450	152 450
Club Bouliste	30 000	30 000
Football Club de Villefranche	152 450	152 450
Hand Ball Club de Villefranche	337 450	230 000
Volley-Ball Villefranche Beaujolais	110 000	110 000
SECTEUR PERSONNES AGEES	31 041	31 041
Association Résidence Albert Dubure	31 041	31 041

SECTEUR ENFANCE ET FAMILLE	600 000	602 000
Crèche Familiale de Belleroche "Les Petits Lurons"	255 000	255 000
Crèche Collective « Ile aux Enfants »	345 000	347 000
SECTEUR JEUNESSE ET INSERTION	181 934	181 934
Association l'Accueil		
> activités socio-éducatives Foyer l'Accueil	55 000	55 000
> activités socio-éducatives Foyer Gambetta	0	/
> participation au loyer Foyer Gambetta	0	/
> participation emprunt travaux réaménagement du foyer	46 934	46 934
Association Courte Echelle		
> Centre de loisirs les mercredis et fonctionnement de l'association	10 000	10 000
> Camps adolescents	8 000	8 000
> Participation aux frais du siège	7 000	7 000
Atelier de la Plume au Miroir - pour les ludothèques	55 000	55 000

7 – BUDGET ANNEXE PARKING PARKING CHASSET – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l’unanimité,

- décide d’effectuer le versement d’une subvention d’équilibre du budget principal d’un montant de 145 000 € au budget annexe « Parking Chasset ».

8 – BUDGET PRIMITIF 2008 - BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération à l’unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet du Budget Primitif 2008, s’équilibrant en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 248 000.00 €
 - Investissement : 69 730.00 €

9 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l’unanimité,

- décide d’effectuer le versement d’une subvention d’équilibre du budget principal d’un montant de 237 000 € au budget annexe « Parking Boiron ».

10 – BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON.

Le Conseil municipal, après délibération à l’unanimité,

- décide d'approuver par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet du Budget Primitif 2008, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 297 564.00 €
 - Investissement : 85 486.00 €

11 – BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet du Budget Primitif 2008, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 42 289,00 €
 - Investissement : 0,00 €

12 – BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES GEORGES MERARD.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2008 de la résidence Georges Mérard tel qu'il est présenté.

13 - BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ATHENA.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2008 de la résidence Athena tel qu'il est présenté.

14 - BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2008 de la résidence Ma Calade tel qu'il est présenté.

15 – BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE RESTAURANT MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2008 du Restaurant Ma Calade tel qu'il est présenté.

16 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Madame AUTIN Florence, Receveur municipal, au taux de 80 %.

17 – PROTOCOLE DE TRANSACTION – SALON DE THE « CHASSET ».

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le protocole de transaction ;
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

18 – CONVENTION POUR LE PLAN REGIONAL DE CONSERVATION PARTAGEE DES PERIODIQUES EN RHONE-ALPES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la convention à intervenir entre l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation et la Ville de Villefranche ;
- autorise le maire à signer la convention.

19 - DESAFFECTATION DE LOGEMENTS DE FONCTION SITUES DANS L'ENCEINTE DES ECOLES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la désaffectation des logements mentionnés ci-dessous :
 - **Groupe scolaire Lamartine – 355 rue Lamartine :*
3 logements de type F4 au rez-de-chaussée, au 1^{er} et au 2^{ème} étage.
 - **Ecole F.Buisson-364-368 rue Justin Godard :*
1 logement de type F5 au 2^{ème} étage.
 - **Ecole J.Monnet – 61 Avenue du Promenoir :*
1 logement de type F3 au 1^{er} étage.

20 – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE RESTAURATION DES ELEVES GARDIENS DE LA PAIX DU COMMISSARIAT.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve l'avenant n° 3 à la convention de restauration des élèves gardiens de la paix du Commissariat ;
- autorise M. le Maire à le signer.

21 – RACCORDEMENT ENTRE LE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU) ET LE COMMISSARIAT DE POLICE / MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE ET SANS PUBLICITE PREALABLE RELATIF A LA MISE EN OEUVRE DE CETTE PRESTATION.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 4 abstentions (M. LEBAIL, Mme CORDIER, Mme BENLIAN, M. BARRY),

- approuve le principe de raccordement entre le CSU et le commissariat de police ;
- décide l'engagement des travaux correspondants estimés à 20 000 € ;
- sollicite de l'Etat (ACSE) une subvention de 20 000 € correspondant au montant intégral des travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire à conclure un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable au titre de l'article 35-II-8° du code des marchés publics avec la SARL MMDS – HYPERCABLE.

Il est à noter l'intervention suivante :

M. BARRY indique qu'il s'abstiendra sur ce dossier car il doute de l'efficacité réelle de ces installations de vidéo-surveillance.

22 – EXONERATION CONCERNANT DES FRAIS DE FOURRIERE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide l'exonération des frais de fourrière concernant M. Joël YONNET.

23 – POLE D'ECHANGES : AMENAGEMENT ESPACES EXTERIEURS ET RESTRUCTURATION DU BATIMENT VOYAGEURS – CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la convention de financement des travaux relatifs à l'aménagement du parvis, abords et à la restructuration du bâtiment voyageurs ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante de la Région Rhône Alpes
- autorise le prélèvement de la dépense sur les crédits à prévoir au budget 2008.

24 – BILAN DES ACQUISITIONS ET VENTES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2007. ARTICLE L.2241-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le bilan des acquisitions et ventes réalisées au cours de l'année 2007.

25 – 116 ET 128 RUE PASTEUR : VENTE PAR LA VILLE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise l'échange sans soulte entre la Ville et M.MASCLE ;
- autorise la vente par la commune au prix de 336 000 € au profit des sociétés « J.P. associés et OPUS » représentées par Messieurs J. LACOUR et J. PONT des biens situés 116 et 128 rue Pasteur, représentant une superficie d'environ 860 m², à prélever sur les parcelles actuellement cadastrées AC 670, 671 et 672 – l'avis des services fiscaux ayant été sollicité - ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants qui seront établis par Maître HEILIGENSTEIN, notaire associé à Villefranche, aux frais des acquéreurs.

26 – RISQUES MAJEURS : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le Plan Communal de Sauvegarde ;
- autorise le Maire à signer l'arrêté municipal portant approbation de ce Plan Communal de Sauvegarde.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. BARRY regrette que ce Plan Communal de Sauvegarde ne possède pas d'emblée une dimension intercommunale. A part cette réserve, il estime que ce Plan a été bien réalisé.

M. PICARD rappelle que le problème d'un plan intercommunal a été posé au bureau d'études qui nous a rappelé que seul un maire, possède le pouvoir de police sur sa commune.

27 – CIMETIERE DE VILLEFRANCHE : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES CAVEAUX SUITE A REPRISE DE CONCESSIONS PERPETUELLES EN L'ETAT D'ABANDON.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les prix de vente des caveaux tels qu'ils sont proposés.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. BURNICHON, à l'occasion de ce dossier, déclare tout d'abord son intérêt pour l'ensemble du cimetière étant donné qu'il avait cet équipement dans ses attributions. Il rappelle que de nombreux travaux d'entretien ont été effectués. Mais de façon générale, il souligne que s'il a passé un nombre très important d'heures à la mairie, ce fut toujours avec intérêt et plaisir puisqu'il avait le sentiment de travailler dans l'intérêt général et qu'en plus, il était accompagné dans ses missions par un personnel communal de grande qualité professionnelle.

M. LE MAIRE, à titre de boutade, rappelle qu'il est de tradition que les tombes de tous les anciens maires sont entretenues ou tout au moins fleuries par la Ville.

28 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées du tableau des emplois

29 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LOCAUX ECOLE DUMONTET 175 RUE BOIRON – BAIL REGI PAR LE CODE CIVIL AVEC L'EDUCATION NATIONALE REPRESENTEE PAR M. LE TRESORIER PAYEUR GENERAL DU DEPARTEMENT DU RHONE ET L'INSPECTEUR D'ACADEMIE.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec L'Education Nationale représentée par Monsieur le Trésorier Payeur Général du Département du Rhône et l'Inspecteur d'Académie, un bail régi par le code civil aux principales conditions suivantes :

- loyer annuel de 12 380 € hors charges, payable trimestriellement à terme échu.
- prise d'effet : 1^{er} janvier 2008
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour 6 ans renouvelable par tacite reconduction
- révision annuelle à compter du 1^{er} janvier suivant indice officiel du coût de la construction publié par l'INSEE, indice de base 1435 du 2^{ème} trim. 2007.

30 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LOCAUX ECOLE DUMONTET 175 RUE BOIRON – CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LE CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE L'ACADEMIE DE LYON REPRESENTE PAR SON DIRECTEUR ET L'INSPECTION ACADEMIQUE DU RHONE REPRESENTEE PAR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Lyon (CRDP) représenté par son directeur et l'Inspection Académique du Rhône représentée par l'Inspecteur d'Académie, une convention d'occupation aux principales conditions suivantes :

- mise à disposition gratuite au bénéfice du CRDP
- prise d'effet : 1^{er} janvier 2008
- engagement pour 3 ans renouvelable de façon expresse.
- téléphone à la charge du CRDP

31 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LOCAL 47 PASSAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE : AVENANT N° 3 AU BAIL COMMERCIAL DU 25 FEVRIER 1994 AVEC M.BESSON YOANN.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec M. BESSON Yoann, un avenant au bail établi pour la période du 16 novembre 2007 au 31 décembre 2012 stipulant :

- que Monsieur BESSON Yoann devient preneur en lieu et place de Madame VACHER Chantal
- prise d'effet : 16 novembre 2007
- loyer annuel de 2 120 € payable par trimestre civil d'avance
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- aucune caution
- révision triennale en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Mme CORDIER indique que si elle a voté non à ce budget-là, c'est tout simplement parce que l'ensemble de la politique conduite par l'équipe majoritaire n'est pas celle qu'elle aurait voulue. Elle souligne que règne pour ce dernier conseil municipal, un peu de nostalgie et elle repense au premier conseil municipal dans lequel elle a siégé dans l'opposition. Elle ne souhaite en aucun cas se retrouver dans cette situation. Elle remercie le personnel qui a rendu le travail des conseillers municipaux, même de l'opposition, plus simple, remercie les adjoints qui ont toujours répondu à ses demandes. Elle remercie tout particulièrement Mme BOUTEYRE et Mme MONTEIL ainsi que M. M. DUFRESNE et CELLIER qui ont toujours su répondre à ses demandes avec gentillesse.

Bien entendu, dans notre ville, il y a encore des manques, notamment pour les personnes âgées ou pour les jeunes, et tout prochainement, les caladois pourront choisir. Pour sa part, elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'elle soit de retour dans cette salle mais cette fois-ci, dans la majorité avec le nouveau maire dont elle soutient la candidature. Elle souligne avoir apprécié l'ouverture d'esprit des hommes et des femmes qu'elle a rencontrée au cours du mandat.

M. LEBAIL rappelle qu'il a passé 25 ans dans cette pièce dont 19 ans dans l'opposition. Au départ, il est peut être arrivé au Conseil municipal par accident, mais ce qui est sûr, c'est qu'il est venu défendre ses convictions dans cette assemblée et qu'il continuera maintenant dans d'autres instances. Il déclare avoir toujours apprécié les rapports majorité - opposition qui sont restés dans des limites qui ont permis à chacun de s'exprimer.

Mme TOINON déclare à M. le Maire qu'il va maintenant rentrer dans l'histoire de cette ville qu'il aura marquée par son travail, ses convictions et sa personnalité, parfois insupportable mais toujours remarquable. Il s'est identifié à cette ville. Il a beaucoup apporté et appris aux élus qui l'entouraient et notamment, appris à réellement connaître notre ville. Puisque le maire est aussi un homme de théâtre, on peut dire que c'est un merveilleux metteur en scène.

M. DUCRAY remercie à son tour M. le Maire qu'il a soutenu sans faille. Si la Ville a beaucoup changé, c'est dû en grande partie au travail du maire qui a notamment su donner un rôle à chacun. On peut estimer, majorité comme opposition, que Jean-Jacques PIGNARD restera un grand maire de Villefranche dans les esprits.

M. BOUCHE rappelle qu'il a effectué 30 ans de mandat et de cette longue expérience, il en a retiré que si l'on s'engage dans un conseil municipal, il faut être disponible, bien suivre les dossiers et être très présent.

M. JEAN déclare que ce qu'il retient de ces trois mandats, c'est l'audace du maire car la ville a été profondément transformée. Il souligne également son esprit d'entreprise et son franc-parler. Il espère que les prochains candidats ne se contenteront pas de gérer mais posséderont la même audace et la même énergie. Il précise être fier d'avoir travaillé à ses côtés.

M. RONZIERE estime que l'émotion est un sentiment personnel et il imagine quelle doit être celle du maire en ce jour. A la place qui est la sienne aujourd'hui et au nom de son groupe, il souligne l'engagement passionné du maire. S'il y a eu des désaccords, il y a toujours eu une estime et un respect qui n'ont jamais été entamés. L'histoire portera un regard sur les 19 ans qui se sont écoulés. Il remercie le maire pour son écoute, mais chacun doit reconnaître le travail qui a été accompli et l'ambition que le maire a eue pour notre ville. Il lui souhaite bonne chance pour la suite.

M. PERRUT remercie M. PIGNARD pour l'œuvre accomplie à la tête de la ville. Il se félicite d'avoir maintenu le respect de la diversité puisqu'il est important de tous se respecter les uns les autres ; ce qu'il retient notamment, c'est que Villefranche est une ville où tous peuvent vivre ensemble. Il aura sans doute l'occasion de retrouver le maire lors d'autres échéances électorales, mais toujours dans le respect des autres candidats et de leurs diverses sensibilités.

M. GUENICHON déclare qu'il a toujours aimé travailler avec M. PIGNARD, que ce travail soit contre lui ou avec lui. Il est le magicien de cette ville et conclut en disant « salut l'artiste, à bientôt ».

M. BARRY remercie le maire pour le travail accompli et souligne que depuis 1989, bien des événements ont changé le monde, notamment la chute du mur de Berlin, la chute de CEAUSESCU, les événements de la place Tien'anmen, l'année de la création de la première console de jeu game-boy, etc ..., qui ont eu un impact sur la vie de nos collectivités.

On oublie vite, trop vite ce que les hommes sont et font. Dans l'ensemble, M. PIGNARD a conduit une politique raisonnable avec des erreurs, à son avis, mais sans faute. Notre commune qui a su garder son originalité alors que d'autres voudraient en faire la 59^{ème} partie de la COURLY. Le Maire a su appliquer les principes posés par la gauche conduisant à densifier les centres plutôt qu'à miter la campagne. Il a su ouvrir notre ville à la culture et résister à la désindustrialisation de certains secteurs. Il sera dans le rôle des futurs élus de préparer la cité à la civilisation de l'après pétrole et de résoudre l'ensemble des problématiques des sociétés à venir et ce ne sera pas simple.

M. LE MAIRE déclare que s'achève aujourd'hui la fin d'une mandature pendant laquelle nous avons fait ensemble ce qui figurait dans notre programme. Certes, il apparaît facile d'opposer les quartiers au centre ville alors que, des investissements importants ont conduit les quartiers à connaître des changements. C'est notre municipalité qui a créé le plus

d'espaces verts : on pense notamment au parc de Fongraine, au parc Lamartine, au bord de Saône, au parc Vermorel. Beaucoup d'espaces publics ont été réalisés et notamment la Place des Arts parce que c'était le cœur de la ville et qu'il fallait que l'ensemble des caladois se réapproprient le centre ville. Bien entendu, des investissements plus spécifiques ont été réalisés dans le domaine sportif, culturel, stationnement, etc... Il tient à remercier tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de ces équipements.

Cela représente beaucoup d'investissements mais néanmoins, les finances sont restées saines, car la richesse de notre ville s'est accrue. Il souligne que la situation financière qu'il laisse est bien différente de celle qu'il a trouvée en arrivant. En 1989, la dette était de 28 000 000 d'euros et les recettes de 23 000 000. Aujourd'hui, pour 2008, la dette est de 24 000 000 et les recettes de 39 000 000. Nos investissements ont donc été raisonnables et surtout, nous avons trouvé des aides notamment du côté du Conseil Général où l'apport annuel de 800 000 € était indispensable pour réaliser tous les projets.

Il rappelle qu'il a présidé 198 conseils municipaux en tant que maire, mais qu'il est une personne dans cette ville qui a participé à plus de 320 conseils et qui doit bientôt partir à la retraite. Il s'agit de M. Christian AUROY, qu'il reconnaît être son conscrit mais aussi son ami.

Autour d'un maire, les élus forment 3 cercles : le premier cercle est le cercle des adjoints avec qui les contacts sont fréquents, le deuxième cercle est celui des élus de la majorité. C'est le cercle le plus difficile à vivre. Il rend hommage à tous les élus de la majorité qui ont voté tous les rapports qui ont été proposés bien qu'ils aient pu parfois, et à juste titre, ressentir de la frustration. Le troisième cercle est celui des élus de l'opposition et il souligne qu'il n'y a pas de vie municipale sans critiques constructives. Il tient à remercier certains élus particulièrement qui ne repartiront pas sur les listes proposées aux électeurs :

- 1) Roger BOUCHE qui a accompli 30 ans au conseil municipal et qui a connu 3 maires, qui a exercé des fonctions exécutives et qui a été présent en permanence. On a toujours apprécié son contact facile avec tous et notamment le personnel. Il a toujours fait preuve, comme aujourd'hui, de courage et de dynamisme.
- 2) M. Louis CORSANT, qui pendant 25 ans, a connu des responsabilités successives, que ce soit comme adjoint aux finances et au personnel, président du District de 95 à 2003 ou conseiller municipal. Il a fait preuve d'une assiduité et d'une présence remarquable et d'une compétence affirmée, et qui a eu la sagesse de s'arrêter lorsqu'il a estimé que cela était suffisant.
- 3) M. Jean-Louis BURNICHON, arrivé en 1995, qui s'est beaucoup investi dans des tâches pas toujours évidentes et qui a su défendre les intérêts du personnel à de multiples reprises. Nous savons tous qu'il vit un moment difficile actuellement, mais publiquement, il tient à dire qu'en ce qui concerne la gestion de la ville, il a toujours eu une totale confiance en M. BURNICHON.
- 4) Mme Andrée CHAMBEFORT : si les directeurs d'école ont pu encore tout récemment lors du repas annuel faire part de leur satisfaction, c'est grâce à l'œuvre accomplie par Andrée CHAMBEFORT qui a pris la suite d' Eliane THIEVON. Nos écoles vont bien, elles ne sont pas surchargées. Le problème qui se pose plutôt dans certaines communes, c'est que les classes sont trop peu fournies et que les écoles ferment.

Dans le deuxième cercle, il remercie l'ensemble des conseillers de la majorité avec une exception particulière pour Colette DUMONT qui, depuis 3 mandats et avec discrétion, s'est beaucoup investie dans la vie sociale de notre ville. Elle a tenu avec constance un rôle ingrat.

Pour le troisième cercle, il s'adresse à M. LEBAIL pour lequel, au-delà de convictions certes différentes, il déclare avoir beaucoup de respect et d'estime, et qu'il remercie.

Il remercie également M. BARRY qui, au cours de ce mandat, a su représenter l'environnement et l'écologie. Il a été sensible à la qualité de ses arguments, à sa courtoisie. Il fait observer alors que l'environnement est de plus en plus important, il n'existe pas de liste officielle d'écologistes.

M. LE MAIRE remercie ensuite l'ensemble du personnel : d'abord le Cabinet qui gère le quotidien du maire, supporte parfois ses humeurs et remercie particulièrement Robert LAFOY. Il remercie également la direction générale et estime avoir eu la chance de trouver une direction générale et des services de grande qualité. L'écueil à éviter était que les services décident à la place du maire ou bien dans l'autre sens, ne fassent rien. Tous ont compris qu'il fallait travailler à partir des directives fournies par les élus. A tous, il adresse un grand merci. Et à l'ensemble des agents de la Ville, il rend hommage car si cette politique et cette gestion rigoureuse furent possibles, c'est grâce aux efforts de productivité obtenus notamment par la négociation.

Il remercie également la presse fidèle à toute les réunions et le public nombreux aujourd'hui.

Il déclare qu'il a essayé de gérer cette ville au mieux, avec audace, parfois de la magie, mais surtout cela l'a beaucoup occupé. Un maire est un maire de tous les instants, car la ville a toujours été sa préoccupation, mais le maire est aussi le maire d'un instant dans l'histoire de la ville qui a connu à ce jour 33 maires successifs. Il y a eu à Villefranche un grand avant, il y aura un grand après. Chacun va présenter ses projets et il y aura un combat d'idées. Il souhaite qu'un vrai débat s'instaure. Le point final sera l'élection du nouveau maire le 21 ou 22 mars.

Vu la secrétaire de séance,

Vu le Maire,

A. CHAMBEFORT

J. J. PIGNARD